

Les autres services

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Un service gratuit*

Le transport à la demande est proposé **gratuitement**, du lundi au vendredi, de 14h à 16h, afin de vous conduire sur le lieu que vous souhaitez, sur le territoire de la communauté de communes Lyons Andelle. Ce service pourra vous emmener à la pharmacie, au supermarché, chez le médecin, chez un ami, etc.

Qui peut en bénéficier ?

Deux conditions d'accès :

- > être bénéficiaire du service aide à domicile ou livraison de repas à domicile de la communauté de communes,
- > ne pas posséder de véhicule personnel ou être dans l'incapacité de l'utiliser.

*hors communauté de communes : 0,43€ / km

LA LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

Le service de livraison de repas à domicile est **ouvert à tous**. Il peut pallier un **besoin ponctuel ou permanent** pour un repas ou pour tous les repas de la semaine. Le **bénéficiaire établit sa commande en fonction de ses besoins** : il n'y a pas de conditions de fréquence, de jour fixe de commande à respecter ou de durée d'engagement. Préavis de 48h en cas de résiliation. **Pour en savoir plus, consulter la plaquette « Livraison de repas à domicile » disponible à l'accueil de la communauté de communes ou sur son site : www.cdcla.fr**

Contacts

Communauté de communes Lyons Andelle

Rue Martin Liesse - ZA La Vente Cartier - 27380 Charleval

☎ 02 32 49 61 27

✉ contact@cdcla.fr

Pour contacter directement le service d'aide à domicile, reportez-vous au numéro de téléphone correspondant à votre secteur d'intervention, figurant sur la carte à l'intérieur de cette plaquette.

✉ serviceaideadomicile@cdcla.fr

Des professionnels sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi).

+ d'infos

Sur le site internet de la Communauté de communes Lyons Andelle

www.cdcla.fr



L'aide à domicile

La Communauté de communes
Lyons Andelle

vous **aide**
à
domicile

Aide à la vie quotidienne

Transport
à la demande

Livraison
de repas



Qui peut bénéficier du service d'aide à domicile ?

Le service d'aide à domicile de la Communauté de communes intervient 7/7j, de 7h à 20h30, auprès :

- > des personnes âgées de plus de 60 ans,
- > des personnes handicapées nécessitant l'aide d'un professionnel,
- > des personnes âgées de moins de 60 ans ayant besoin d'une aide temporaire.

Pour quelles prestations ?

Le bénéficiaire peut profiter de nombreuses prestations telles que :

- > l'aide à la toilette (hors actes médicaux),
- > l'aide au lever / coucher
- > la préparation et la prise des repas,
- > l'entretien du logement et du linge (hors gros travaux),
- > l'aide aux courses,
- > l'accompagnement lors de sorties,
- > la réalisation d'activité de loisirs,
- > la surveillance / la présence



Comment profiter de ce service ?

Une démarche simple

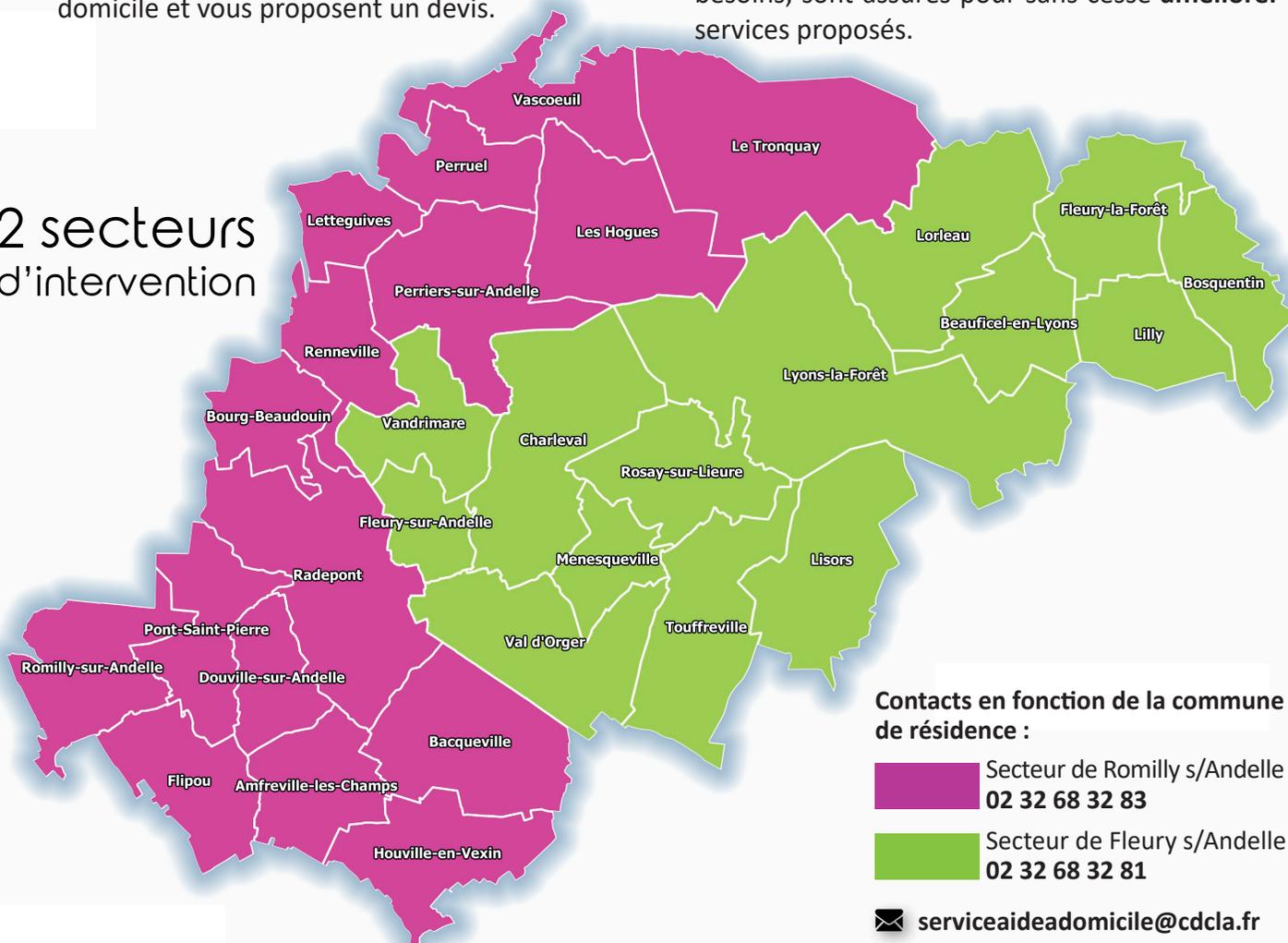
1. Contactez la communauté de communes.
2. Le service analyse votre demande, évalue vos besoins et vous oriente vers l'aide la mieux adaptée à votre situation.
3. Les professionnels vous accompagnent pour la constitution du dossier d'aide financière, présentent le fonctionnement du service d'aide à domicile et vous proposent un devis.

4. Les responsables du service mettent en place des interventions à domicile par des agents diplômés et/ou formés.

Un service de qualité

De nombreux professionnels sont à **votre écoute** et à **votre service**. Un suivi des prestations et un **accompagnement personnalisé**, adapté à vos besoins, sont assurés pour sans cesse **améliorer** les services proposés.

2 secteurs d'intervention



Contacts en fonction de la commune de résidence :

 Secteur de Romilly s/Andelle :
02 32 68 32 83

 Secteur de Fleury s/Andelle :
02 32 68 32 81

 serviceaideadomicile@cdcla.fr